

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE

DE L'EDUCATION NATIONALE

Tunis , le 19. Décembre. 1974.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

√-

Circulaire N° 378/74
émanant de la DESRS

Messieurs les Professeurs-Directeurs
des Etablissements d'Enseignement
Supérieur et de Recherche

() B J E T : Délais d'envoi des procès-verbaux
des réunions des Comités Scientifiques
et Conseils des établissements d'Ensei-
gnement Supérieur et de Recherche.

--: § :--

Ayant constaté le retard avec lequel parvien-
nent au Ministère certains procès-verbaux de réunions
tenues par les Comités Scientifiques et les Conseils
des établissements d'enseignement supérieur ou de Re-
cherche, je rappelle à Messieurs les Professeurs-Direc-
teurs qu'il est important que ces documents parvien-
nent au Ministère dans les huit jours qui suivent les
réunions.

Pr le Ministre
de l'Education Nationale
Le Chef de Cabinet



MONGI BOUSNINA